



# Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine

## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 02 SEPTEMBRE 2020

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la boucle de la Seine, légalement convoqué le 21 Août 2020, s'est réuni le 02 Septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes, à l'auditorium de l'espace Chanorier, 12 Grande rue à Croissy-sur-Seine, sous la présidence de Madame Martine GUICHENDUC, présidente sortante par intérim, puis de Monsieur Daniel MARTIN, doyen du SITRU et de Monsieur Eric Dumoulin, Président.

Madame la Présidente sortante par intérim déclare la séance ouverte à 18h30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : 40 délégués titulaires (dont 34 pour la compétence traitement et 6 pour la compétence chaleur), et 2 délégués suppléants pour la compétence traitement, soit 42 délégués au total.

### **COMPÉTENCE TRAITEMENT** :

**CASGBS** : Monsieur Michel MILLOT, Monsieur Julien MOUTY, Monsieur Eric DUMOULIN, Madame Sophie LEFEBURE, Monsieur Pascal PONTY, Monsieur Thomas BOURDEAU, Monsieur Etienne CATTIER, Monsieur Julien CHAMBERT, Monsieur Christophe HAUDRECHY, Madame Agnès BUSQUET, Madame Laurence DE CHABOT, Madame Catherine CHERMIEUX, Monsieur Ludovic MAETZ, Madame Julie ROMAN, Monsieur Patrick VIDAL, Monsieur Marc HENTZ, Madame Martine CONTET, Monsieur Boleslas PALEWSKI, Madame Armelle VALLOT, Monsieur Samuel CHAPELLE, Monsieur Claude KOPELIANSKIS, Monsieur Yann QUENOT, Monsieur Pascal GIRAUD, Madame Catherine MONTAGNES, Monsieur Raynald GODART, Madame Alice HAJEM et Madame Marie-Claude PECRIAUX.

**CAVGP** : Monsieur Jean-Marie CLERMONT, M. Vincent MEZURE, Monsieur Luc WATELLE, Monsieur Richard LEJEUNE, Monsieur Vincent POUYET et Monsieur Jean-Christian SCHNELL.

**POLD** : Monsieur Gabriel DENIS, Monsieur Pierre GOMEZ et Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT.

### **COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR** :

Madame Marie-Ange DUSSOUS, Monsieur Daniel MARTIN, Monsieur François SCHMITT, Madame Christine HERREBRECHT, Madame Martine GUICHENDUC et Monsieur François LESIGNE.

### **AVAIENT DONNÉ POUVOIR** :

#### **COMPÉTENCE TRAITEMENT** :

Monsieur Arnaud de BOURROUSSE à Monsieur Michel MILLOT.  
Monsieur Thierry BONNET à Monsieur Etienne CATTIER.  
Monsieur Fabio BATISTA à Monsieur Christophe HAUDRECHY.

### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** :

#### **COMPÉTENCE TRAITEMENT** :

**CASGBS** : Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, Monsieur Thierry BONNET, Monsieur Fabio BATISTA, Monsieur Luc BESSETTES, Monsieur Bertrand SIMONIN, Romaric LENOIR, Monsieur Rodolphe SOUCARET, Madame Nicole BRISTOL.

#### **COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR** :

Monsieur Laurent LEFEVRE et Monsieur Christophe HERAUD.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer en application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Samuel CHAPELLE a été nommé secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant émise à l'encontre du procès-verbal de la séance du conseil syndical du 3 Mars 2020, il est adopté à l'unanimité.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises n°2020-03 à 2020-19

**Décision n°2020-03 du 26 février 2020** : signature avec le SYCTOM et la société PAPREC, de l'avenant n°2 au contrat de reprise conjoint n°17 12 109 « lot 4-bouteilles et flacons en PEHD/PP et MIX associés issus du tri de collecte sélective d'emballages et papiers en mélange » visant à modifier les conditions de reprise des matériaux cités en objet.

**Décision n°2020-04 du 26 février 2020** : signature avec le SYCTOM et la société SUEZ IDF de l'avenant n°1 au contrat n°17 12 110 pour la vente de bouteilles et flacons en PET et MIX associés issus du tri des collectes sélectives d'emballages et papier en mélange, et films plastiques en PEBD, afin de définir les conditions de reprise de deux nouveaux flux.

**Décision n°2020-05 du 26 février 2020** : signature avec le SYCTOM et la société SUEZ IDF de l'avenant n°2 au contrat n°17 12 110 pour la vente de bouteilles et flacons en PET et MIX associés issus du tri des collectes sélectives d'emballages et papier en mélange, et films plastiques en PEBD, afin de définir la nouvelle échelle de pénalités pour non qualité, facturables par le repreneur aux exploitants de centres de tri.

**Décision n°2020-06 du 26 février 2020** : signature avec SARP INDUSTRIES LIMAY, du marché public de service n°2019-25 ayant pour objet le transport et le traitement des déchets diffus spécifiques de la déchetterie du SITRU hors filière ECO DDS, pour un montant estimatif global de **114 966,81 € HT soit 126 463,49 € TTC** (TVA à 10%).

**Décision n°2020-07 du 26 février 2020** : signature avec le SYCTOM et la société SUEZ IDF de l'avenant n°2 au contrat n°17 12 111 pour la vente de matières premières secondaires, papiers-cartons non complexes issus du tri des collectes sélectives d'emballage et de papier en mélange, afin de modifier la décote pour la mise en place du transport alternatif à la route.

**Décision n°2020-08 du 4 mai 2020** : signature avec SAS CONTROLE G, du marché public de prestation intellectuelle n°2020-02 ayant pour objet une mission de coordination SPS dans le cadre de la création d'un bassin tampon et de la réfection d'enrobés à l'usine CRISTAL, pour un montant global et forfaitaire de **2 475 € HT soit 2 970 € TTC**.

**Décision n°2020-09 du 25 mai 2020** : signature avec SCFI, du marché public de service n°2020-04 ayant pour objet la maintenance des équipements informatiques du SITRU, pour un montant annuel global et forfaitaire de **8 040 € HT soit 9 648 € TTC**.

**Décision n°2020-10 du 15 juin 2020** : signature avec SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT, du marché public de service n°2020-08 ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité du CTVD CRISTAL, pour un montant global et forfaitaire de **17 000 € HT soit 20 400 € TTC**.

**Décision n°2020-11 du 16 juin 2020** : Sollicitation auprès de la Région Ile de France d'une subvention d'équipement au titre de la politique régionale Stratégie Energie-Climat, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur bâtiments dans le cadre de l'extension de la déchetterie du SITRU à Carrières-sur-Seine. Le financement maximum est de 50% du montant des travaux hors-taxe, et plafonné à 18 313 €.

**Décision n°2020-12 du 17 juin 2020** : signature avec la société SRBG, du marché public de travaux n°2020-03 ayant pour objet la création d'un bassin tampon pour les eaux pluviales du CTVD CRISTAL et la réfection d'une partie des voiries, pour un montant global et forfaitaire de **634 419,74 € HT soit 761 303,69 € TTC**, décomposé comme suit :

- Base : 587 256,64 € HT soit 704 707,97 € TTC ;
- Options n°1 à 4 levées : 47 163,10 € HT soit 56 595,72 € TTC.

**Décision n°2020-13 du 26 juin 2020** : signature avec LA NORMANDE, du marché public de service n°2020-06 ayant pour objet le nettoyage des locaux du SITRU, pour un montant annuel global et forfaitaire de **9 066 € HT soit 10 879,20 € TTC**.

**Décision n°2020-14 du 5 août 2020** : signature avec ARTELIA, de l'avenant n°1 au marché public de prestation intellectuelle n°2019-12 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la déchetterie du SITRU, afin d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux et de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre à **81 266,01 €HT soit 97 519,21 € TTC.**

**Décision n°2020-15 du 5 août 2020** : signature avec SAGE ENGINEERING SARL, du marché public de service n°2020-10 ayant pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse stratégique d'une proposition d'avenant de l'exploitant du CTVD Cristal, pour un montant global et forfaitaire de **25 175 € HT soit 30 210 € TTC.**

**Décision n°2020-16 du 19 août 2020** : signature avec EURL SEMES, de l'avenant n°1 au marché public de prestation intellectuelle n°2019-10 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin tampon et la réfection d'une partie de la voirie du CTVD Cristal, afin d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux et de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre à **35 119,40 €HT soit 42 143,28 € TTC.**

**Décision n°2020-17 du 19 août 2020** : signature avec GFS, du marché public de service n°2020-07 ayant pour objet l'entretien des espaces verts du SITRU, pour un montant annuel global et forfaitaire de **6 642,65 € HT soit 7 971,18 € TTC.**

**Décision n°2020-18 du 19 août 2020** : signature avec le SYCTOM et la société SUEZ IDF de l'avenant n°3 au contrat n°17 12 111 pour la vente de matières premières secondaires, papiers-cartons non complexes issus du tri des collectes sélectives d'emballage et de papier en mélange, portant sur la modification de la formule de rémunération considérant les évolutions récentes du marché des cartons.

**Décision n°2020-19 du 19 août 2020** : signature avec le SYCTOM et la société SUEZ IDF de l'avenant n°2 au contrat n°17 12 110 pour la vente de bouteilles et flacons en PET et MIX associés issus du tri des collectes sélectives d'emballages et papier en mélange, et films plastiques en PEBD, portant sur la définition de nouvelles variations mensuelles pour les mercuriales prises en compte dans le calcul des prix de reprise du PET clair (Q4 et Q7) pour le mois de mai 2020.

### **Délibération n° 13/2020 : INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1, 2<sup>ème</sup> alinéa du II de l'article L. 5211-7, L. 5211-9, L 5212-16

VU les statuts du SITRU,

VU la délibération n° 20-87, en date du 9 juillet 2020, du conseil communautaire de la **Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine** désignant :

- les 33 membres titulaires suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence traitement :

M. Arnaud DE BOURROUSSE	(Carrières-sur-Seine)
M. Michel MILLOT	(Carrières-sur-Seine)
M. Julien MOUTY	(Carrières-sur-Seine)

M. Eric DUMOULIN	(Chatou)
Mme Sophie LEFEBURE	(Chatou)
M. Pascal PONTY	(Chatou)

M. Thierry BONNET	(Croissy-sur-Seine)
M. Thomas BOURDEAU	(Croissy-sur-Seine)
M. Etienne CATTIER	(Croissy-sur-Seine)

M. Fabio BATISTA	(Houilles)
------------------	------------

M. Julien CHAMBERT (Houilles)  
M. Christophe HAUDRECHY (Houilles)

M. Luc BESSETTES (Le Pecq)  
Mme Agnès BUSQUET (Le Pecq)  
M. Bertrand SIMONIN (Le Pecq)

Mme Catherine CHERMEUX (Le Port-Marly)  
M. Romaric LENOIR (Le Port-Marly)  
M. Rodolphe SOUCARET (Le Port-Marly)

M. Ludovic MAETZ (Le Vésinet)  
Mme Julie ROMAN (Le Vésinet)  
M. Patrick VIDAL (Le Vésinet)

Mme Martine CONTET (Louveciennes)  
M. Boleslas PALEWSKI (Louveciennes)  
Mme Armelle VALLOT (Louveciennes)

M. Samuel CHAPELLE (Maisons-Laffitte)  
M. Claude KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte)  
M. Yann QUENOT (Maisons-Laffitte)

Mme Nicole BRISTOL (Montesson)  
M. Pascal GIRAUD (Montesson)  
Mme Catherine MONTAGNES (Montesson)

M. Raynald GODART (Sartrouville)  
Mme Alice HAJEM (Sartrouville)  
Mme Marie-Claude PECRIAUX (Sartrouville)

- les 11 membres suppléants suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence traitement :

Mme Amélie SOUCHET (Carrières-sur-Seine)  
Mme Laurence BOUDER (Chatou)  
M. Jean-Baptiste MOREL (Croissy-sur-Seine)  
Mme Isabelle LE LANN CONSTANS (Houilles)  
Mme Laurence DE CHABOT (Le Pecq)  
M. Cédric PEMBA-MARINE (Le Port-Marly)  
M. Marc HENTZ (Le Vésinet)  
M. Sanja JOLIOT (Louveciennes)  
Mme Sylvie DUFLOT (Maisons-Laffitte)  
M. Vincent LASSAGNE (Montesson)  
M. Jacques SALAMITOU (Sartrouville)

VU la délibération n° 09a (39/2020°, en date du 11 juillet 2020, du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense désignant :

- les 3 membres titulaires suivants pour le représenter au sein du SITRU, pour la compétence traitement :

M. Denis GABRIEL (Rueil-Malmaison)  
M. Pierre GOMEZ (Rueil-Malmaison)  
M. Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison)

- le membre suppléant suivant pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence traitement :

Mme Michelle GARRY (Rueil-Malmaison)

VU la délibération n° D.2020.07.15 du 7 juillet 2020 du conseil communautaire de la **Communauté de d'Agglomération Versailles Grand Parc** désignant :

- les 6 membres titulaires suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence traitement:

M. Jean-Marie CLERMONT (Bougival)  
M. Vincent MEZURE (Bougival)  
M. Luc WATTELLE (Bougival)

M. Jean-Christian SCHNELL (La Celle saint Cloud)  
M. Richard LEJEUNE (La Celle saint Cloud)  
M. Vincent POUYET (La Celle saint Cloud)

- les 2 membres suppléants suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence traitement :

M. Jean-Michel HUA (Bougival)  
M. Laurent BOUMENDIL (La Celle saint Cloud)

VU la délibération CM-2020-040, en date 22 juin 2020, du conseil municipal de la commune de **Carrières-sur-Seine** désignant les 2 membres titulaires suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence réseau de chaleur :

M. Daniel MARTIN  
Mme Marie-Ange DUSSOUS

VU la délibération n° DEL\_2020\_027, en date du 25 mai 2020, du conseil municipal de la commune de **Chatou** désignant les 2 membres titulaires suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence réseau de chaleur :

M. François SCHMITT  
M. Laurent LEFEVRE

VU la délibération, n° 20/245, en date 13 juillet 2020, du conseil municipal de la commune de **Houilles** désignant les 2 membres titulaires suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence réseau de chaleur :

Mme Christine HERREBRECHT  
M. Christophe HERAUD

VU la délibération n° 20-17, en date du 15 juin 2020, du conseil municipal de la commune de **Montesson** désignant les 2 membres titulaires suivants pour la représenter au sein du SITRU, pour la compétence réseau de chaleur :

Mme Martine GUICHENDUC  
M. Jean-François LESIGNE

Madame **Martine GUICHENDUC**, présidente sortante par intérim, fait l'appel et déclare les nouveaux délégués installés dans leur fonction.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de **VERSAILLES** dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

## Délibération n° 14/2020 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le comité syndical procède au vote.

Votants :	45
Blancs :	0
Nuls :	0
Exprimés :	44
Conseillers n'ayant pas pris part au vote :	1
Majorité absolue :	23

A obtenu :

Monsieur Eric DUMOULIN délégué de la ville de Chatou  voix

Est élu président du S.I.T.R.U.

Monsieur Eric DUMOULIN délégué de la ville de Chatou.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

## Délibération n° 15/2020 : ÉLECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT

Le comité syndical procède au vote.

Votants :	45
Blancs :	0
Nuls :	0
Exprimés :	44
Conseillers n'ayant pas pris part au vote :	1
Majorité absolue :	23

A obtenu :

Monsieur Arnaud De BOURROUSSE délégué de la ville de Carrières-Sur-Seine  
 voix

Est élu premier vice-président du S.I.T.R.U.

Monsieur Arnaud De BOURROUSSE délégué de la ville de Carrières-Sur-Seine.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

## Délibération n° 16/2020 : ÉLECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

Le comité syndical procède au vote.

Votants :	45
Blancs :	0
Nuls :	0
Exprimés :	44
Conseillers n'ayant pas pris part au vote :	1
Majorité absolue :	23

A obtenu :

Monsieur Gabriel DENIS délégué de la ville Rueil-Malmaison,

44 voix

Est élu deuxième vice-président du S.I.T.R.U.

Monsieur Gabriel DENIS délégué de la ville Rueil-Malmaison

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

## Délibération n° 17/2020 : ÉLECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

Le comité syndical procède au vote.

Votants :	45
Blancs :	0
Nuls :	0
Exprimés :	44
Conseillers n'ayant pas pris part au vote :	1
Majorité absolue :	23

A obtenu :

Madame Martine GUICHENDUC déléguée de la ville de Montesson

44 voix

Est élue troisième vice-présidente du S.I.T.R.U.

Madame Martine GUICHENDUC déléguée de la ville de Montesson

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

## Délibération n° 18/2020 : ÉLECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT

Le comité syndical procède au vote.

Votants :	45
Blancs :	0
Nuls :	0
Exprimés :	44
Conseillers n'ayant pas pris part au vote :	1
Majorité absolue :	23

A obtenu :

Monsieur Jean-Christian SCHNELL délégué de la ville de la Celle-Saint-Cloud,

44 voix

Est élu quatrième vice-président du S.I.T.R.U.

Monsieur Jean-Christian SCHNELL délégué de la ville de la Celle-Saint-Cloud.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

### **Délibération n° 19/2020 : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT**

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DONNE** délégation au Président, pour la durée de son mandat pour :

- Procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

En particulier, les emprunts pourront être :

- a) à court, moyen ou long terme,
- b) libellés en euros ou en devises,
- c) avec possibilité d'un différé total ou partiel d'amortissement et/ou d'intérêts,
- d) au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions réglementaires applicables en cette matière.

Les contrats de prêt pourront notamment comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- a) des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- b) la faculté de modifier la périodicité et le profil des remboursements.

Par ailleurs, le président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus.

- Procéder au réaménagement des emprunts contractés et plus précisément :
  - a) Passer d'un taux variable à un taux fixe ou d'un taux fixe à un taux variable
  - b) Modifier autant de fois que nécessaire l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
  - c) Allonger ou raccourcir la durée d'un prêt,
  - d) Modifier la périodicité et le profil de remboursement,
  - e) Intégrer tout ou partie de la soulte dans le capital et/ou dans le taux,
  - f) Verser des primes ou commissions aux contreparties ou aux intermédiaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres passés en procédure adaptée en raison de leur montant ou de leur objet, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.



- Prendre toute décision concernant les avenants aux marchés passés en procédure formalisée dès lors que l'augmentation globale engendrée par l'avenant est inférieure à 5% du montant initial du marché, et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des contrats de reprise de matériaux et leurs avenants.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer et exécuter les contrats d'assurance, et accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des notaires, avocats, avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom du syndicat, les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, pour tout type de contentieux, devant tout ordre de juridiction, et à quelque degré d'instruction et notamment :
  - Défendre devant les juridictions compétentes les intérêts moraux et matériels du syndicat, de ses élus et de son personnel, dans le cadre de leurs fonctions, d'une façon générale et notamment,
    - faire respecter les clauses des contrats,
    - assurer la protection due au personnel et aux membres du Comité Syndical, défendre les droits et libertés du syndicat,
    - assurer le respect de toute règle de droit édictée dans le domaine de compétence du syndicat,
    - défendre le syndicat dans toute affaire ayant des incidences financières pour lui,
    - assurer la protection et le respect du domaine public et privé du syndicat,
    - demander l'indemnisation des préjudices subis en cas de refus du concours de la force publique pour exécution des décisions de justice,
    - se constituer partie civile devant la juridiction pénale pour obtenir réparation des préjudices subis par le syndicat.
  - Défendre dans toute action intentée contre le syndicat d'une façon générale tant devant les juridictions Judiciaires qu'Administratives et notamment :
    - Défendre dans toute action mettant en cause le président et ses vice-présidents, les délégués au comité syndical, à l'occasion de leurs fonctions propres ou de celles qui leurs sont déléguées, au-delà de leurs fonctions s'il est établi que les préjudices ont un lien avec elles,
    - Défendre dans toute action mettant en cause le personnel du syndicat en raison de ses fonctions,
    - Défendre contre tout déferé préfectoral.
  - Poursuivre les actions, tant en demande qu'en défense, en appel et en cassation, en tant que de besoin, quelle que soit la juridiction ou niveau d'instance.
- Régler, dans les limites inférieures ou égales des montants des franchises définies par les contrats d'assurance, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels les véhicules du SITRU sont impliqués.
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant annuel d'un million d'euros.
- Demander à l'Etat, aux collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions auxquelles le syndicat est éligible dans le cadre de ses compétences, quel qu'en soit l'objet, le montant, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement.

- De procéder, dans le cadre des orientations budgétaires de l'exercice en cours, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens appartenant au SITRU,
- Prendre en charge les dégâts occasionnés aux biens appartenant au syndicat, prendre en charge les dégâts occasionnés par le syndicat aux biens appartenant à un tiers s'ils n'ont pas de conséquences importantes et termes de responsabilité ou de développements ultérieurs.

**DIT** que conformément aux articles L 5211-1, L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales, les décisions prises dans ce cadre seront signées par le ou les Vice-Présidents et conseillers syndicaux agissant par délégation du Président.

**DIT** que en cas d'empêchement du Président, les délégations accordées seront exercées par un Vice-Président dans l'ordre des nominations.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

### **Délibération n° 20/2020 : INDÉMNITÉS DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS**

**Le comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** que le président bénéficiera d'une indemnité correspondant à 37,41% de l'indice brut 1027 de la fonction publique, prévue pour les syndicats de communes (dont syndicats mixtes fermés), pour une population desservie supérieure à 200.000 habitants.

**DECIDE** que les quatre vice-présidents bénéficieront d'une indemnité correspondant à 18,70% de l'indice brut 1027 de la fonction publique, prévue pour les syndicats de communes (dont syndicats mixtes fermés), pour une population desservie supérieure à 200.000 habitants.

**PRECISE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

**PRECISE** que les indemnités seront versées à compter de l'installation du Comité syndical.

**INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget du SITRU.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

### **Délibération n° 21/2020 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SITRU EU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) POUR L'INSTALLATION D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES SUR LE SITE DE L'USINE CRISTAL À CARRIÈRES-SUR-SEINE**

**Le Comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** comme représentants du SITRU au sein de la commission de suivi de site (C.S.S.) pour l'installation d'incinération d'ordures ménagères sur le site de l'usine Cristal à Carrières-Sur-Seine :

Titulaire : Monsieur Eric DUMOULIN                      Président du SITRU

Suppléant : Monsieur Jean-Christian SCHNELL 4<sup>ème</sup> Vice-Président du SITRU

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Délibération n° 22/2020 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : CRÉATION, PRÉSENTATION DU MODE D'ÉLECTION ET FIXATION DU PRINCIPE DE DÉPÔT DES LISTES**

**Le Comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PROCEDE** à la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

**DECIDE** que cette commission, présidée par le Président du SITRU, sera composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants ;

**DECIDE** que les élections auront lieu à la fin de la suspension de séance du Comité Syndical, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste.

L'ordre des candidats doit apparaître clairement ;

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir.

Le Président du SITRU suspend la séance pour permettre le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Délibération n° 23/2020 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

**Le comité syndical**, après avoir en avoir délibéré à l'unanimité,

**Déclare élus :**

En tant que membres **titulaires** de la commission d'appel d'offres :

Monsieur Vincent MEZURE	délégué de la ville de Bougival
Monsieur Jean-Christian SCHNELL	délégué de la ville de la Celle-Saint-Cloud
Monsieur Julien CHAMBERT	délégué de la ville de Houilles
Monsieur Claude KOPELIANSKIS	délégué de la ville de Maisons-Laffitte
Madame Sophie LEFEBURE	déléguée de la ville de Chatou

En tant que membres **suppléants** de la commission d'appel d'offres :

Monsieur Pascal GIRAUD	délégué la ville de Montesson
Monsieur Jean-Marie CLERMONT	délégué de la ville de Bougival
Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT	délégué de la ville Rueil-Malmaison
Madame Christine HERREBRECHT	déléguée de la ville de Houilles
Madame Marie-Ange DUSSOUS	déléguée de la ville de Carrières-Sur-Seine

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Délibération n° 24/2020 : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CRÉATION, PRÉSENTATION DU MODE D'ÉLECTION ET FIXATION DU PRINCIPE DE DÉPOT DES LISTES**

Le **Comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**PROCEDE** à la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

**DECIDE** que cette commission, présidée par le Président du SITRU, sera composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants ;

**DECIDE** que les élections auront lieu à la fin de la suspension de séance du Comité Syndical, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste.

L'ordre des candidats doit apparaître clairement.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir.

Le Président du SITRU suspend la séance pour permettre le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

**Délibération n° 25/2020 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

Le **comité syndical**, après avoir en avoir délibéré à l'unanimité,

**Déclare élus :**

En tant que membres **titulaires** de la commission d'appel d'offres :

Monsieur Vincent MEZURE	délégué de la ville de Bougival
Monsieur Jean-Christian SCHNELL	délégué de la ville de la Celle-Saint-Cloud
Monsieur Julien CHAMBERT	délégué de la ville de Houilles
Monsieur Claude KOPELIANSKIS	délégué de la ville de Maisons-Laffitte
Madame Sophie LEFEBURE	déléguée de la ville de Chatou

En tant que membres **suppléants** de la commission d'appel d'offres :

Monsieur Pascal GIRAUD	délégué la ville de Montesson
Monsieur Jean-Marie CLERMONT	délégué de la ville de Bougival
Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT	délégué de la ville Rueil-Malmaison
Madame Christine HERREBRECHT	déléguée de la ville de Houilles
Madame Marie-Angé DUSSOUS	déléguée de la ville de Carrières-Sur-Seine

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Délibération n° 26/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES**

**Le Comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** comme membres de la commission finances :

Monsieur Ludovic MAETZ	délégué de la ville du Vésinet
Monsieur Luc WATTELLE	délégué de la ville de Bougival
Monsieur Samuel CHAPPELLE	délégué de la ville de Maisons-Laffitte
Monsieur Vincent MEZURE	délégué de la ville de Bougival
Monsieur Julien CHAMBERT	délégué de la ville de Houilles

**Délibération n° 27/2020 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE**

**Le Comité syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** comme membres de la commission technique :

Monsieur Vincent MEZURE	délégué de la ville de Bougival
Monsieur Pierre GOMEZ	délégué de la Rueil-Malmaison
Monsieur François LESIGNE	délégué de la ville de Montesson
Monsieur Pascal PONTY	délégué de la ville de Chatou
Madame Julie ROMAN	déléguée de la ville du Vésinet

*La séance est levée à 20 heures 00 minutes*

Fait à Carrières-sur-Seine, 02 Septembre 2020

**Syndicat Intercommune  
pour le Traitement  
des Résidus Urbains  
de la Boucle de la Seine**

**Le Président du SITRU**  
  
**Eric DUMOULIN**

Compte rendu affiché le

05 SEP. 2020

